

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D98-2018

Séance du 22/11/2018 – Convocation du 7 novembre 2018

Compte rendu affiché le 26 novembre 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Guillemette DEBORDE ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Marine MATHEY, Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Myriam MARMONIER par Gisèle COIN ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	27

Objet : Représentation à CentreNeuVille

CentreNeuVille est l'association chargée de la gestion et de la dynamisation du commerce et de l'activité de centre-ville. Ainsi que le prévoient les statuts de l'association, la ville est représentée par 5 délégués du Conseil Municipal au sein de l'association "CentreNeuVille".

Pour mémoire, les délégués élus lors des séances du 23 avril 2015 sont : Alain GOJON, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Pascal NICOT.

Suite à la démission de Laurent BUFFARD de son mandat de représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de CentreNeuVille, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *"lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret"* (L 2121-21). Toutefois, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal,

- OÙ l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les délibérations des 17 avril, 26 juin 2014 et du 23 avril 2015,
- VU les statuts de l'association CentreNeuVille,
- VU la démission de Laurent BUFFARD en date du 13 novembre 2018 de son mandat de représentant de la Commune,
- **PROCÈDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - o **Votants : 27**
 - o **Exprimés : 26**
 - o **Élu : Jean-Claude FABRE**

- **CONSTATE l'élection de Jean-Claude FABRE,**
- **DIT en conséquence que la représentation de la commune au Conseil d'Administration de l'association CentreNeuVille est désormais assurée par Jean-Claude FABRE, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Pascal NICOT.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 novembre 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/11/2018
- Publication ou affichage le 26/11/2018

Valérie GLATARD, Maire.

